



Fédération  
des CPAS

Namur, le 20 novembre 2015

## LE DÉFI DU VIEILLISSEMENT ET LA CRÉATION DE LITS DE MAISONS DE REPOS : PAR QUI ? POUR QUI ?

### Communiqué de presse

Pour accompagner le vieillissement de la population, des lits de maisons de repos devront être ouverts dans les années à venir. Des chiffres astronomiques sont cités par certains acteurs. Qui les ouvrira ? Qui en bénéficiera ?

Depuis 1999, en Wallonie, l'ouverture de lits en maisons de repos est légalement partagée de manière équilibrée entre trois acteurs : le secteur public, pour minimum 29 % des lits ; le secteur associatif, pour minimum 21 % des lits et le secteur commercial, pour un maximum de 50 % des lits. Ce savant équilibre porte le nom technique de « régulation sectorielle ». Or, depuis l'entame de cette législation, la volonté de remettre en question cette régulation a été, maintes fois, publiquement annoncée.

Ce 20 novembre 2015, la Fédération des CPAS de l'Union des Villes et Communes de Wallonie a communiqué sa position sur cet enjeu lors d'une conférence de presse où sont intervenus Willy Taminiaux, Ancien Ministre de l'Action sociale et de la Santé ; Philippe Defeyt, Vice-Président de la Fédération des CPAS et Jean-Marc Rombeaux, Conseiller Expert à la Fédération des CPAS.

Cette régulation doit être maintenue et le secteur ne doit pas être davantage « marchandisé ».

Le Législateur a voulu ce dispositif pour favoriser la **possibilité de choix** des résidents. Cet argument reste valable, particulièrement avec la montée de grands groupes à offre standardisée.

**La régulation sectorielle a fonctionné.** Environ 400 lits ont été créés par an depuis 1999. Toutes maisons de repos confondues, la hausse est de 15 %. Celle-ci est de 11,6 % si l'on ne prend que l'augmentation au niveau du secteur commercial dont la part a régressé.

Dans les **10 ans** à venir, les **besoins** en nouveaux lits ne seront **pas immenses**. La prévision la plus récente est de 51 000 lits d'ici 2024. Elle correspond à un besoin de 256 lits par an.

Il y a de bonnes maisons publiques, associatives et commerciales. Dans le même temps, tendanciellement, le **secteur commercial** présente des différences. Il a des **prix plus élevés**, en moyenne, que le secteur public. Cela se marque encore plus en cas d'ouverture de nouvelles maisons. Dès lors, s'il y a plus de structures commerciales, les prix vont augmenter. Cela va réduire l'**accessibilité** financière. Davantage de personnes devront demander l'aide de la famille ou du CPAS.

Ce secteur travaille avec relativement **moins de personnel** et fait l'objet de **plus de plaintes**. Il représente 48 % des résidents mais 41 % de l'emploi. Il compte pour 50 % des lits et 70 % des plaintes. Au niveau macro, cela implique que l'effet de retour en termes de création d'emplois et cotisations sociales est moindre. Le relationnel est très important dans la vie en maison de repos. Au moins il y a de personnel, au moins il y a de temps disponible pour celui-ci.

Longtemps perçus positivement, les **PPP** (partenariat public-privé) font maintenant l'objet de diverses critiques. Ils présentent notamment un **surcoût important** lorsque l'on considère le projet sur l'ensemble de sa durée de vie.

Plutôt que remettre en question la régulation sectorielle et partant favoriser la marchandisation du secteur, la Wallonie ne devrait-elle pas :

- favoriser des mesures contribuant à l'espérance de vie en bonne santé ;
- contribuer à la révision des normes Sec 2010 ;
- soutenir davantage la création des offres alternatives ;
- développer une assurance autonomie pour tous les aînés, quel que soit leur milieu de vie ?

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Luc Vandormael  
Président

**Annexe** : Le défi du vieillissement et la création de lits de maisons de repos : par qui ? Pour qui ? L'analyse complète.

Contact: Rombeaux Jean-Marc, Conseiller-Expert à la Fédération des CPAS de Wallonie  
(0473/89 96 88 – [jean-marc.rombeaux@uvcw.be](mailto:jean-marc.rombeaux@uvcw.be))